

international des Nations Unies pour le secours à l'enfance et l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée. Elle s'occupe aussi de la production et de l'expédition des fournitures militaires fournies par le Canada aux pays membres de l'OTAN. Elle est aussi au service d'autres ministères du gouvernement canadien. Ainsi, elle voit à l'achat et à la production d'approvisionnement et de services que le ministère du Commerce met à la disposition des autres pays en vertu du plan de Colombo. Dans l'exercice de ses attributions, elle collabore étroitement avec le ministère de la Production de défense. Elle est responsable devant le Parlement par le canal du ministre de la Production de défense.

**Corporation de disposition des biens de la Couronne.**—Constituée en vertu de la loi sur les biens de surplus de la Couronne (S.R.C. 1952, chap. 260). La Société relève de la loi sur l'Administration financière (S.R.C. 1952, chap. 116). En juin 1944, la loi remplaçait la Corporation des biens de guerre, limitée, constituée en 1943, par la Corporation des biens de guerre. En 1949, le nom en a été changé en celui de Corporation de disposition des biens de la Couronne. Ses attributions consistent à disposer des biens de surplus de la Couronne. Elle relève du Parlement par le canal du ministre de la Production de défense.

**Defence Construction (1951) Limited.**—La Société a reçu ses lettres patentes en 1951 pour succéder à la *Defence Construction Limited*. La Société effectue tous les travaux de construction en matière de défense à l'exception des logements et des pistes d'envol. Elle relève du Parlement par le canal du ministre de la Production de défense.

**Directeur de l'établissement des soldats et des terres destinées aux anciens combattants.**—Le directeur de l'établissement des soldats (en vertu de la loi de 1919) est également directeur de l'Administration des terres destinées aux anciens combattants. Dans l'exercice de l'une ou l'autre fonction, il constitue une personne juridique. Pour fins administratives, toutefois, les programmes mis à exécution en vertu des deux lois font partie intégrante des services fournis par le ministère des Affaires des anciens combattants.

**Eldorado Aviation Limited.**—Constituée le 23 avril 1953 pour effectuer le transport aérien des voyageurs et des marchandises pour le compte de l'*Eldorado Mining and Refining Limited* et de sa pleine filiale, la *Northern Transportation Company Limited*, la Société relève du Parlement par le canal du président du Comité du conseil privé pour les recherches scientifiques et industrielles (à l'heure actuelle, le ministre du Commerce).

**Eldorado Mining and Refining Limited.**—Créée en 1944 sous le nom de *Eldorado Mining and Refining (1944) Limited* (le nom a été changé en juin 1952), la Société a pour rôle d'extraire et d'affiner les minerais d'uranium au Canada. La Société a également passé des contrats pour l'achat de concentrés d'uranium produits au Canada. Elle relève du Parlement par le canal du président du Comité du conseil privé pour les recherches scientifiques et industrielles (à l'heure actuelle, le ministre du Commerce).

**Galerie nationale du Canada.**—Fondée en 1880. En vertu d'une loi du Parlement de 1913, rétablie en 1951, elle a été placée sous la direction d'un conseil d'administrateurs nommés par le gouverneur général en conseil. Elle fonctionne maintenant en vertu de la loi sur la Galerie nationale (S.R.C. 1952, chap. 186). Elle est responsable devant le Parlement par l'entremise d'un ministre de la Couronne (actuellement, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration).

La première fonction de la Galerie est le développement et l'entretien des collections d'art national. La Galerie offre d'autres services importants: organisation de prêts et d'expositions d'œuvres de l'étranger et de ses propres collections au Canada et à l'étranger, encouragement du dessin industriel et programme général de vulgarisation comprenant la distribution de reproductions pour fins éducatives, des publications, des conférences, des tournées éducatives, des émissions radiophoniques scolaires et des films sur l'art.

**Lignes aériennes Trans-Canada (Air-Canada).**—Constituées en 1937 en vertu d'une loi du Parlement (S.R.C. 1952, chap. 268), en vue du développement, pour le compte de l'État, d'un service aérien transcontinental régulier. Les services aériens transatlantiques ont été inaugurés par Air-Canada au nom du gouvernement canadien durant la seconde guerre mondiale et les vols réguliers ont débuté à la fin de la guerre. La Société assure maintenant le service des voyageurs, du courrier et des marchandises sur un réseau de lignes nationales de même que des liaisons avec les États-Unis, l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, la France, la Belgique, la Suisse, l'Allemagne de l'Ouest, l'Autriche, les Bermudes, les îles Bahama, la Jamaïque, Antigue, la Barbade et la Trinité. Les lignes aériennes Trans-Canada relèvent du Parlement par le canal du ministre du Commerce.

**Northern Transportation Company Limited.**—Constituée en 1947 sous le nom de *Northern Transportation Company (1947) Limited*; le nom en a été changé en 1952. La Société avait d'abord obtenu sa charte en vertu d'une loi de l'Alberta. Pleine filiale de l'*Eldorado Mining and Refining Limited* depuis l'établissement de cette société de la Couronne, elle exploite une entreprise de voirage public dans le bassin hydrographique du Mackenzie. La Société relève du Parlement par le canal du président du Comité du conseil privé pour les recherches scientifiques et industrielles (actuellement, le ministre du Commerce).

**Office des prix des produits de la pêche.**—Créé en juillet 1947 (S.R.C. 1952, chap. 120). L'Office est chargé de recommander au gouvernement des mesures de soutien quand les prix viennent à trop fléchir. Il fonctionne sous la direction du ministre des Pêcheries et se compose